

SÉANCE DU 09 MARS 2018
20 H 30

L'an deux mil dix-huit, le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. RAIGNEAU Michel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mmes et MM RAIGNEAU, GRAILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, LEBEAU, ALVES, CHABROL, TOUZELET, CHEVALIER, MOREAU.

ABSENTS : M. RISSET (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme ALVERGNAT (pouvoir à M. MOREAU) ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DESAVEINES Florence.

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

N° 2018-08

SUBVENTIONS 2018 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions faites par la commission des Finances et décide d'allouer les sommes ci-dessous aux sociétés et groupements dont les noms suivent :

Association Sport Fêtes et Loiris Triguères	2 000 €
Amitié et Loisirs	750 €
Coopérative des écoles	1 400 €
Anciens combattants – UNC	150 €
La Gaule de l'Ouanne	150 €
+ 20 € par carte pour les jeunes pêcheurs (11 cartes)	220 €
Amicale des anciens élèves	50 €
Taekwondo Club	500 €
Les Randonneurs des bords de l'Ouanne	200 €
Association des parents d'élèves	75 €
Confrérie de St Eloi	250 €
Réveille vieilles mécaniques Triguéroises	500 €
Association de Gestion du Refuge d'Animaux de Chilleurs-aux-bois	414.78 €
Ligue contre le cancer	35 €
Croix Rouge Française	50 €
Etablissements scolaires (par enfant)	(9x) 40 €
Mucoviscidose	50 €
Ranch de l'espoir	100 €
Association Ensemble c'est Possible	150 €
Soit la somme totale de	7 404.78 €

Le Conseil précise que l'année prochaine, aucune subvention ne sera accordée aux associations qui ne présenteront pas de rapport d'activité.

Pour la St Louis, le feu d'artifice sera pris en charge par la commune.

N° 2018-09

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux communes pour l'organisation d'un spectacle à la Salle Polyvalente le 17 juillet 2018, intitulé « L'affaire de la Rue de Lourcine », proposé par le Théâtre de l'Escabeau.

Le coût du spectacle est arrêté à la somme de 2000 €. La commune peut bénéficier d'une aide de 50 %. M. le Maire est chargé d'effectuer la demande.

N° 2018-10

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PLAN D' ACTIONS

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Afin de répondre à ces obligations, la commune de Triguères a passé convention avec le Centre de Gestion du Loiret afin de réaliser l'évaluation des risques professionnels des services de la collectivité.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions ;

Le document unique et le plan d'actions qui en découle ont été présentés pour avis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui l'a validé le 20 février 2018 à l'unanimité.

Ces précisions étant apportés, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

N° 2018-11

PROGRAMME DE VOIRIE 2018

M. le Maire présente au Conseil Municipal un chiffré des travaux de voirie à exécuter en 2018 proposé par la commission de voirie

Le Conseil Municipal arrête les travaux suivants :

- La Fouinière	16 224.00 € TTC
- Route des Vallées	2 736.00 € TTC
- Les Veslins	5 814.00 € TTC
Total	24 774.00 € TTC

M. MOREAU s'abstient et fait remarquer que le programme de voirie ne devrait être arrêté qu'après le vote du budget (2 abstentions).

N° 2018-12

VENTE DE PARCELLES « LA GAUTERIE »

M. le Maire informe le Conseil que M. RIGLET Julien lui a fait part de son intention d'acquérir les parcelles de terres qu'il exploite à « La Gauterie » mais que cette acquisition représente une part financière importante dans son installation récente.

Il propose au Conseil de céder ces terres à son oncle M. RIGLET Lionel qui continuera de lui louer jusqu'à ce qu'il puisse les acquérir.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de vendre à M. RIGLET Lionel les parcelles suivantes sur la base de 4 500.00 € l'hectare :

ZT 10 « La Gauterie » d'une contenance d'1 ha 54 a 35 ca

ZT 92 « La Gauterie » d'une contenance de 3 ha 02 a 60 ca

Il charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches pour cette vente et l'autorise à signer l'acte correspondant.

ACQUISITION MARE « LES THÉZARDS »

M. le Maire informe le Conseil que M. FERMIER Reynald propose de céder à la commune la mare des Thézards au prix de 5000 €.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'acquisition de cette mare afin de pouvoir l'utiliser pour la défense incendie du hameau mais propose de l'acquérir au prix de 2000 €.

PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Conseil arrête le tableau des permanences au bureau de vote des élections législatives des 18 et 25 mars prochains.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

N° 2018-13

VENTE RAMOND/LEBOEUF

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-07.

M. le Maire informe le Conseil que les familles RAMOND et LEBOEUF se propose de vendre à l'euro symbolique à la commune le terrain avec la statue de Sainte Alpaix et la source, cadatré I 257 sis au « Moulin du Chemin » pour une contenance de 5 a 46 ca.

Cette vente serait consentie moyennant les charges suivantes :

- clôture du site,
- entretien du site,
- engagement de préservation de la statue,
- engagement de maintenir le site dans sa configuration actuelle,

- engagement de n'adjoindre aucune construction nouvelle,
- mise à disposition du site au profit de la paroisse pour des célébrations,
- maintien d'un accès permanent au profit des donateurs et de leurs ayants droit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette vente à l'euro symbolique et les charges proposées.

Il charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer l'acte correspondant.

N° 2018-14

DEMANDE DE SUBVENTION STAGE PONEY

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de participation pour un stage de poney concernant la classe de grande section de maternelle.

Le coût du stage est de 63 € par élève pour 7 séances. Une part est prise en charge par les familles, la coopérative scolaire et l'APE. Le solde demandé aux communes, est de 15 € par enfant soit la somme de 195 € pour les enfants de Triguères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse de prendre en charge cette participation.

M. le Maire transmet au Conseil Municipal, un courrier de la directrice qui se plaint de la taille des arbres de la cour de l'école maternelle.

N° 2018-15

TRAVAUX SANITAIRES TERRAIN DE CAMPING

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de remise en état des sanitaires du terrain de camping doivent être réalisés afin de pouvoir rouvrir celui-ci.

Il présente le devis établi par l'entreprise Thierry pour la réfection d'un mur et de faïence, pour un montant de 1 152.00 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte le devis présenté

N° 2018-16

RECRUTEMENT EMPLOIS SAISONNIERS :

Comme les années passées, M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter deux jeunes pour l'entretien des espaces verts durant les mois de juillet et août prochains.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

N° 2018-17

LOCATION DE LOGEMENT :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au 20 avenue de la Gare va se libérer prochainement. Une personne est intéressée pour le louer et va le visiter prochainement. Une convention de location sera établie sur la base d'un loyer mensuel de 480 € avec versement d'un loyer de caution.

N° 2018-18

VENTE DE PARCELLE « AVALLON » :

Suite au courrier de M. GONSARD Francis, le Conseil Municipal accepte de lui vendre la parcelle cadastrée ZI 22 sise à « Avallon » d'une superficie d'1 ha 29 a 60 moyennant le prix de 3000 € la parcelle.

Il charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches pour cette vente et l'autorise à signer l'acte correspondant.

DIVERS :

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. BRUN Sylvain qui vient d'acquérir la propriété de M. BIESLIN au lieu-dit « Les Petits Marteaux ». Celui-ci demande l'autorisation de clôturer la parcelle sur laquelle se trouve la défense incendie en laissant l'accès pompier au dispositif et propose ainsi d'entretenir le terrain en même temps que sa parcelle.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable.

- M. le Maire informe le Conseil que M. Néraud, Conseiller départemental, organisera une réunion réservée aux élus, concernant le haut débit le mercredi 4 avril à 17 h 00 à la mairie.

COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS

Le Conseil prend connaissance du compte rendu du Syndicat du Gâtinais du 10 janvier 2018.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M. MOREAU demande où en est le devis de l'entreprise Dechambre pour la pose d'un surpresseur aux Petits Donons.

- Il fait remarquer que la CLECT ne figure pas sur la liste des commissions sur le bulletin municipal. Il lui est répondu que cette commission est interne à la 3CBO et qu'elle ne concerne pas les administrés.

- Mme TOUZELET signale qu'il n'y a plus d'étagère dans le frigidaire de la salle des fêtes. M. DE MEYER se chargera d'en trouver pour les remplacer.

- M. CHEVALIER signale que les quatre pneus du tractopelle doivent être changés ce qui représente un coût d'environ 1 800 €.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 40.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU	Mme ALVES	Mme CHABROL
Mme TOUZELET	M. CHEVALIER	M. RISSET Absent	Mme ALVERGNAT Absente	M. MOREAU